

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70

**Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône**

SEANCE DU 11 JANVIER 2023

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Dates de convocation et d'affichage : 21 décembre 2022

PRESENTS : (11 membres)

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

ABSENTS EXCUSÉS : (6 membres)

Mesdames Magalie ROSE, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Ludovic TABIS, André MARTHEY, Jean-Noël CHAMBON, Patrick NECTOUX.

ONT DONNÉ POUVOIR : (2 pouvoirs)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Monsieur André MARTHEY à Monsieur Pascal GAVAZZI.

VOTE :

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°9

Objet : *Chaufferie de Apremont - Construction - Demandes de subvention*

Monsieur le Président rappelle au Bureau syndical que le SIED 70 a accepté le transfert de la compétence chaufferie bois et réseau de chaleur de la commune d'APREMONT pour un projet de chaufferie biomasse destinée à desservir la salle des fêtes de la commune et les bâtiments du SIVOM de la Tenise (école, périscolaire).

La production de chaleur sera réalisée par une chaudière bois d'une puissance de 60 kW, avec une chaudière fioul en appoint-secours de 120 kW. Le réseau de chaleur aura une longueur de 60 m.

Il précise que, selon les estimations du bureau d'études, ce programme est évalué à 250 000 € HT, frais d'ingénierie compris.

Monsieur le Président indique que ce projet a été inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays Graylois.

Aussi, Monsieur le Président propose de solliciter les financeurs pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'après le plan de financement suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 12/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20230111-DELIB985110

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Maitrise d'œuvre – études d'avant-projet Assiette éligible ADEME	8 163 €	ADEME	5 714 €	70 %
		Préfecture - DETR/DSIL	816 €	10 %
		Autofinancement	1 633 €	20 %
Travaux Ingénierie Imprévus – Assiette éligible FEDER	163 841 €	Préfecture - DETR/DSIL	21 034 €	14 %
		FEDER	75 120 €	50 %
		Autofinancement	67 687 €	36 %
Travaux Ingénierie Imprévus – Assiette non éligible FEDER/ADEME	77 996 €	Préfecture - DETR/DSIL	62 397 €	80 %
		Autofinancement	15 599 €	20 %
Total dépenses	250 000 €	Total subventions	165 081 €	66 %

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- 2) **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'Etat.
- 3) **DECIDE** de solliciter une subvention au titre du FEDER auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.
- 4) **CHARGE** Monsieur le Président de déposer les dossiers de demande d'aides publiques correspondants.
- 5) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 6) **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUUX



REÇU EN PREFECTURE

le 12/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20230111-DEL IB965110